

# Économie verte et cadres institutionnels du développement durable - Rapport de consultation



Laboratoire d'étude  
sur les politiques publiques  
et la mondialisation

**ÉCONOMIE VERTE**  
**ET**  
**CADRES INSTITUTIONNELS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**Consultations de la société civile et d'organismes municipaux en  
préparation de la Conférence des Nations unies sur le développement  
durable**

Rapport synthèse présenté au ministère du Développement durable, de  
l'Environnement et des Parc (MDDEP) du Québec

par

le Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation (LEPPM) de  
l'École nationale d'administration publique (ENAP)

Avril 2012

## TABLE DES MATIÈRES

MOT DE PRÉSENTATION .....	3
INTRODUCTION .....	4
ATELIER 1 : DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE VERTE.....	6
ATELIER 2 : CADRES INSTITUTIONNELS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	10
ANNEXE 1 – PARTICIPANTS.....	13
ANNEXE 2 – QUESTIONS POSÉES AUX PARTICIPANTS .....	16
ANNEXE 3 – PROGRAMME DES CONSULTATIONS .....	17

## MOT DE PRÉSENTATION

Les 15 et 22 mars 2012 se sont tenues à Québec et Montréal deux consultations de la société civile québécoise et quelques organismes municipaux portant sur la Conférence des Nations unies sur le développement durable, également connue sous le nom de Conférence de Rio+20, qui aura lieu du 20 au 22 juin 2012 à Rio de Janeiro, au Brésil.

Organisées par le ministère québécois du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et le Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation (LEPPM) de l'École nationale d'administration publique (ENAP), ces consultations avaient pour objectif principal d'alimenter la préparation de la délégation du Québec qui se rendra à cette conférence des Nations unies.

Près de 40 représentants issus de divers milieux (ONG, universités, industries, municipalités, syndicats, communautés autochtones, etc.) étaient invités à se prononcer sur les deux principaux thèmes qui seront abordés lors de la Conférence de Rio+20, soit le concept d'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté et les cadres institutionnels du développement durable (voir l'annexe 1 pour consulter la liste des participants).

Ce rapport de synthèse résume brièvement les principales idées et positions véhiculées lors de ces deux consultations (voir l'annexe 3 pour consulter le programme des consultations). Il est à noter qu'aucune opinion n'est attribuée à des participants spécifiques et que les idées rapportées n'engagent pas nécessairement l'ensemble des participants.

Ce rapport a été rédigé par Mathieu Tremblay, professionnel de recherche, à partir des comptes-rendus d'ateliers réalisés par Pier Tremblay, Marjorie Guillemette-Lavoie, Julianne Bossé, Aline Salambéré, Maud Micheau et Frédéric Mayer.

## INTRODUCTION

Les deux thèmes à l'étude – l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté et les cadres institutionnels du développement durable – ont suscité des échanges soutenus et constructifs entre les participants, dont on peut dégager quelques idées phares.

En ce qui a trait au concept d'économie verte, un consensus semble s'établir autour de l'importance, lors de la Conférence de Rio+20, de préciser sa relation avec la notion de développement durable. La majorité des participants considère que l'économie verte doit être comprise comme un outil qui participe à la réalisation des objectifs du développement durable. Parmi ces objectifs, plusieurs ont insisté sur la nécessité de définir, encadrer et promouvoir la composante sociale du développement durable dans le concept d'économie verte, sans quoi elle risque d'être une fois de plus marginalisée au profit du développement économique.

Les participants reconnaissent l'écoresponsabilité comme étant un processus partagé devant impliquer les pouvoirs publics, les entreprises privées et les citoyens dans une perspective d'équilibre entre incitation et coercition, avec pour fondements une information juste et partagée ainsi qu'une éducation et une sensibilisation généralisées. Dans cette démarche, les gouvernements doivent établir les règles du jeu et permettre à la société civile et aux organismes municipaux de participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des initiatives d'économie verte.

Concernant le cadre institutionnel du développement durable, la majorité des intervenants ont souligné la nécessité de simplifier la gouvernance environnementale mondiale et de renforcer les capacités de contrainte de ces institutions internationales en matière de protection de l'environnement.

Devant les difficultés liées à l'établissement d'une Organisation mondiale de l'environnement (OME) contraignante, plusieurs participants ont souligné l'importance de concentrer les efforts sur des initiatives nationales, provinciales et locales. À ce titre, la majorité des participants déplorent l'absence de véritables instances de concertation entre les différents paliers de gouvernement et le manque d'implication citoyenne dans le processus de décision.

Un consensus s'est par ailleurs établi autour de l'importance du rôle des États fédérés et des municipalités dans le développement durable en raison de leurs compétences

respectives et de leur proximité avec le milieu. À ce titre, de nombreux intervenants ont reconnu le caractère avant-gardiste des initiatives mises en place par le Québec en matière de développement durable et la nécessité d'en faire la promotion ailleurs au Canada et à l'international.

Les pages qui suivent présentent un bref résumé des échanges tenus en fonction des questions qui ont été posées aux participants sur les deux sujets d'atelier proposés.

## ATELIER 1 : DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE VERTE

### Question 1 : Quels sont les secteurs et les domaines d'action qui offrent les meilleures opportunités pour développer l'économie verte?

D'emblée, plusieurs participants ont reconnu l'expertise et le savoir-faire québécois en matière de développement durable et d'économie verte. Néanmoins, d'autres intervenants ont souligné l'importance pour le Québec, s'il veut se positionner en tant que chef de file international, de définir ses forces et ses faiblesses, d'une part, et d'identifier par la suite les secteurs prioritaires de son action.

À ce titre, l'aménagement du territoire et l'urbanisme constituent, selon la majorité des intervenants, deux des secteurs les plus prometteurs pour le développement de l'économie verte. Ces derniers permettent de mieux organiser les espaces (bâtiments verts, densification urbaine, etc.) et la société (gestion des ressources, transports collectifs « décarbonisés », mobilité durable, etc.) afin de créer les conditions favorables à l'émergence de bons comportements en termes d'efficacité énergétique et de mobilité durable. La majorité des intervenants se sont également entendus sur la nécessité d'investir dans le développement de sources d'énergie vertes, notamment l'hydroélectricité, mais également l'énergie éolienne, solaire et géothermique.

D'autres secteurs ont suscité de l'intérêt, à savoir l'agroalimentaire, le secteur financier, le commerce équitable, le tourisme durable et solidaire, la gestion de l'eau et des matières résiduelles, l'efficacité énergétique, parmi d'autres.

Par ailleurs, de nombreux participants ont souligné l'importance de l'éducation et de la formation dans le développement de l'économie verte. Les notions d'économie verte et de développement durable devraient être davantage intégrées aux cursus scolaires et faire l'objet de campagnes de sensibilisation auprès des citoyens. Plusieurs ont insisté sur l'importance de former de véritables professionnels capables de développer et mettre en œuvre au sein des institutions et des entreprises des politiques concrètes inspirées par ces deux concepts.

Enfin, d'autres éléments ont alimenté la discussion, notamment la crainte de voir les intérêts des entreprises commerciales s'imposer dans le concept d'économie verte, d'où l'importance d'y associer entre autres les organisations à but non lucratif, les regroupements de citoyens et les coopératives.

Certains ont suggéré le développement de normes ISO pour l'environnement basées sur des critères d'économie verte et de développement durable afin de permettre une plus grande cohérence dans la préparation des plans de développement durable des entreprises.

**Question 2 : Comment mieux intégrer les préoccupations sociales dans les mesures et actions économiques et environnementales d'économie verte, dont la lutte à la pauvreté?**

La grande majorité des intervenants a tenu à souligner l'importance de favoriser la dimension sociale du développement durable et de l'économie verte, trop souvent sacrifiée au profit des impératifs de développement économique. Pour y parvenir, les participants ont insisté sur la responsabilité conjointe des individus, des entreprises et des gouvernements.

L'éducation et la sensibilisation des individus aux préoccupations sociales liées au développement durable et à l'économie verte apparaissent essentielles aux yeux des intervenants. Ce n'est que lorsque la population prendra conscience de son pouvoir en tant qu'acteur économique qu'elle pourra faire des choix de consommation en fonction de la valeur sociale des produits qu'elle achète.

Un deuxième élément de réponse, lié à la sensibilisation des consommateurs, concerne la responsabilité sociale des entreprises privées. Celles-ci devraient davantage prendre conscience de leur rôle en tant que créatrices d'emplois et de partenaires du développement durable par l'établissement de pratiques respectueuses de l'environnement et des sociétés où elles tiennent leurs activités. Afin de favoriser l'inclusion de préoccupations sociales dans les politiques des entreprises, les participants se sont montrés divisés entre une position majoritaire voulant que l'État impose des contraintes réglementaires et ceux qui préconisent la mise en place d'incitatifs économiques à la réduction de la pauvreté.

Par ailleurs, la vaste majorité des participants ont reconnu le rôle déterminant des gouvernements en la matière. Plusieurs ont proposé le développement d'indicateurs permettant de mesurer l'impact social des plans de développement durable, des projets d'investissement, des programmes de subvention aux entreprises, etc. Selon certains intervenants, les gouvernements ont la responsabilité de donner l'exemple, par exemple en favorisant les achats locaux qui permettent de soutenir l'économie

locale et réduire l'empreinte environnementale des achats publics. Dans le même ordre d'idées, on suggère aux gouvernements d'encourager le développement et le succès des coopératives, des entreprises d'économie sociale et des entreprises de commerce équitable. Un intervenant a souligné qu'au Brésil, une loi oblige le gouvernement à acheter 30% de ses produits alimentaires auprès d'entreprises d'économie sociale. Des politiques d'achats responsables appliquées par l'ensemble des organisations publiques et la mise en place de critères sociaux conditionnels à l'octroi de subventions enverraient un signal clair de la part des États.

**Question 3 : Quels types d'engagements les gouvernements pourraient prendre pour favoriser le développement de l'économie verte et quels sont les obstacles actuels aux investissements verts?**

La vaste majorité des participants aux consultations ont insisté sur le rôle de leadership qui doit être assumé par les gouvernements dans le virage vert de nos économies nationales.

Non seulement les gouvernements devraient-ils prêcher par l'exemple en incluant des critères « verts » dans leurs politiques d'approvisionnement, mais ils devraient de surcroît utiliser leur levier financier en conditionnant le financement de certains projets au respect de considérations environnementales et sociales au cœur du concept d'économie verte. D'où l'importance pour les gouvernements, soulignent plusieurs intervenants, de développer un cadre législatif et réglementaire cohérent (normes, codes, principes, cibles, etc.) qui permettrait aux entreprises, de toutes tailles, d'élaborer un plan de développement durable ou de faire des investissements verts à l'intérieur d'un cadre partagé et rigoureux fondé sur des données mesurables et comparables (impacts économiques, environnementaux et sociaux). Par exemple, l'absence d'objectifs spécifiques pour les normes ISO actuelles nuit à leur potentiel comme outil d'amélioration des pratiques et des performances environnementales.

De nombreux intervenants s'entendent sur la nécessité d'obtenir plus de transparence de la part des entreprises privées quant à la durabilité de leurs activités et leurs impacts économiques, environnementaux et sociaux (analyse du cycle de vie). Pour favoriser cette reddition de comptes des entreprises, un intervenant a suggéré de réviser la Loi d'accès à l'information afin de forcer les entreprises à divulguer les informations environnementales dans le développement de leurs projets.

D'autres engagements concrets de la part des gouvernements ont été avancés par les participants : effectuer une analyse des secteurs d'intervention prioritaires en matière d'investissements verts; développer des mesures de fiscalité « verte »; sensibiliser davantage la population à l'importance du développement durable et de l'économie verte; et favoriser les maillages entre les milieux universitaire et industriel afin de permettre une plus grande synergie entre la recherche, le transfert et l'utilisation des innovations technologiques vertes.

Sur le plan des obstacles actuels aux investissements verts, la plupart des intervenants ont souligné la concurrence internationale, l'absence d'une vision gouvernementale cohérente et une culture de travail en silos, tant entre les acteurs des différents secteurs d'activité économiques qu'au sein des ministères et organismes publics.

#### **Question 4 : Comment l'économie verte peut-elle contribuer au développement durable?**

La plupart des participants ont exprimé une crainte de voir le concept d'économie verte se substituer à celui de développement durable en raison du flou qui entoure actuellement la relation entre les deux notions. Loin d'être une fin en soi, affirment-ils, l'économie verte doit être comprise comme une forme d'opérationnalisation qui participe à l'atteinte des objectifs du développement durable. Dans cette quête, les dimensions sociale et environnementale ne doivent pas être sacrifiées au profit du développement économique. Ainsi, l'économie verte, ont souligné certains participants, peut contribuer au développement durable dans la mesure où elle amène les entreprises et dirigeants gouvernementaux à revoir le modèle de développement économique actuel en y incluant efficacement des préoccupations sociales et environnementales. À ce chapitre, un participant s'est inquiété de la tendance actuelle chez les entreprises à recourir au « marketing vert », favorisant une surconsommation de produits faussement qualifiés de « verts ».

Citant l'exemple du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), des participants ont mentionné que les mesures qui permettront à l'économie verte de contribuer au développement durable doivent être fondées sur la participation citoyenne, la démocratisation de l'information, la reddition de comptes et la transparence.

## ATELIER 2 : CADRES INSTITUTIONNELS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

### Question 1 : Quels types de contributions les acteurs de la société civile, les entreprises privées et les municipalités peuvent-ils avoir respectivement dans le développement durable à l'échelle des États?

Si la plupart des intervenants ont souligné que le type de contributions des acteurs de la société civile dépendait largement de l'espace et des règles du jeu définis par l'État, les rôles suivants ont été identifiés : s'assurer que les droits des citoyens sont respectés; surveiller les initiatives gouvernementales; contribuer à la production et à la diffusion de connaissances sur le développement durable (recherche, sensibilisation, solutions, vulgarisation, etc.); participer aux processus décisionnels, lorsque possible; et influencer les processus décisionnels de l'extérieur, lorsque les mécanismes ne permettent pas d'y participer directement.

Certains groupes, notamment les communautés autochtones et les organisations syndicales, souhaiteraient être associés de plus près aux processus de consultation en amont. Ils ont parfois le sentiment d'être consultés une fois que les décisions ont déjà été prises.

Par ailleurs, il ressort des discussions que les municipalités considèrent leur rôle comme essentiel et souhaiteraient participer à la mise en œuvre tout comme à l'élaboration des positions gouvernementales. Pour qu'elles puissent devenir de véritables porte-flambeaux du développement durable, elles soulignent l'importance, pour le gouvernement du Québec, de mettre en place des structures territoriales favorisant les alliances régionales entre les municipalités. D'autres intervenants ont mentionné leur désir de voir les municipalités se doter de plans d'action en développement durable et d'adhérer aux normes ISO, lesquelles donnent les lignes directrices de la performance environnementale, de la qualité et de la responsabilité sociétale.

Enfin, plusieurs participants ont insisté sur la nécessité de rendre disponibles en ligne les données publiques brutes (*open data*) afin de favoriser la participation de la société civile (citoyens, ONG, institutions universitaires, etc.) par des analyses objectives des données telles quelles se présentent dans la réalité. L'ouverture des données publiques améliorerait également la transparence gouvernementale en matière de développement durable et favoriserait la sensibilisation de la population, affirment ces participants.

**Question 2 : Quelles sont les avenues qui doivent être privilégiées afin de renforcer le cadre institutionnel du développement durable sur le plan international?**

Les différents intervenants sont unanimes quant à la nécessité de simplifier la structure de gouvernance internationale de l'environnement, jugée lourde et complexe. Plusieurs voient d'un bon œil l'idée de créer une Organisation mondiale de l'environnement (OME) capable de fixer des objectifs précis, de coordonner les interventions au niveau national et international et dotée de pouvoirs contraignants équivalents à ceux que détient l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Des participants ont d'ailleurs appelé à la création d'un tribunal international de l'environnement qui permettrait de régler les litiges internationaux en matière de développement durable. Malgré un certain enthousiasme, d'autres ont souligné que les réalités politiques internationales laissent entrevoir peu d'espoir de voir s'ériger des institutions internationales contraignantes en matière environnementale. Devant les complexités et obstacles liés à la gouvernance mondiale, certains participants ont réitéré l'importance des initiatives locales, définies en fonction des valeurs et priorités des milieux où elles sont mises en œuvre.

En ce qui concerne les moyens à privilégier pour l'atteinte de cibles ou d'objectifs internationaux concrets, différentes avenues ont été proposées : engagement des États à atteindre des objectifs globaux analogues aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), l'harmonisation des réglementations nationales (par exemple les conditions de production et de conditionnement des aliments importés), ou s'appuyer sur une logique de collaboration et d'échange de meilleures pratiques.

Plusieurs ont souligné l'utilité des grands groupes qui permettent à différents acteurs de participer aux débats sur le développement durable et estimeraient pertinent d'ajouter des acteurs tels que les régions et les États fédérés. D'autres reconnaissent la nécessité de faire valoir la voix du Québec à l'international, mais pas nécessairement à travers un groupe d'États fédérés en raison des disparités entre ces différentes entités, tant sur le plan de la population et des enjeux qui leur sont propres. Ceux-ci préconiseraient le modèle européen de concertation triptyque – mécanisme de concertation impliquant l'Union européenne, les États et les collectivités locales – pour assurer la représentation des États et des collectivités locales dans les positions européennes au sein des forums internationaux.

**Question 3 : Quelles sont les avenues à privilégier pour renforcer le cadre institutionnel de développement durable à l'échelle des pays et des États fédérés (provinces et régions)? Quelles expériences méritent d'être communiquées et partagées?**

La majorité des participants ont souligné l'importance de reconnaître sur la scène internationale le rôle et l'influence des États fédérés en matière de développement durable. À l'image des grands groupes, ceux-ci devraient se voir accorder le rôle de partie prenante à la Commission du développement durable (CDD).

Parmi les États fédérés, un consensus se dégage quant au caractère avant-gardiste des initiatives mises en place par le Québec en matière de développement durable et qui le positionnent avantageusement pour devenir un leader sur la scène internationale. Des participants ont souligné la nécessité de communiquer aux autres États les bonnes démarches et les bonnes idées qui ont été développées au Québec, notamment par sa loi novatrice, sa stratégie et ses plans territoriaux de développement durable. Certains ont tenu à mettre l'accent sur l'importance de responsabiliser les régions dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement durable.

Afin de renforcer les démarches des mouvements corporatifs vers le développement durable, des participants ont suggéré que le Québec dépasse la *Global Reporting Initiative* (GRI). Il devrait développer sa propre grille d'analyse des municipalités et définir des variables et indicateurs qui permettraient une évaluation à partir d'objectifs et critères qu'il s'est doté. Un classement des initiatives québécoises a même été suggéré. Des standards de durabilité des produits devraient également être développés aux échelles nationales et des États fédérés afin que ceux-ci soient contraignants. D'autres participants ont mentionné la nécessité de renforcer le cadre réglementaire des institutions financières pour qu'elles intègrent davantage le développement durable dans leur fonctionnement, à la manière du modèle français.

Enfin, des intervenants désirent que le Canada développe une structure de reconnaissance locale, provinciale et nationale afin de mettre en valeur le leadership des organisations ayant réussi avec succès à implanter une démarche de développement durable. Certains ont souligné le besoin de clarifier les compétences des différents paliers de gouvernement en matière de développement durable afin d'éviter les dédoublements.

## ANNEXE 1 – PARTICIPANTS

### Québec (15 avril 2012)

#### Participants

François Anctil  
Jean Cadieux  
Aboulhouda Youssouf  
Étienne Grandmont  
Sibi Bonfils  
Andrée-Anne Vézina

Guy Lessard

Perry Niro  
Patrice Landry  
Mustapha Lounes

Sarah Laloum

Cosmin Vasile

Jean-François Breton

Jean-Christian Roy  
Alexandre Turgeon

Pierre Patry

#### Organisations

Institut EDS, Université Laval  
Université de Sherbrooke  
Équidurable  
Vivre en ville  
Chaire Éco-conseil, UQAC  
Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador  
Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches  
Conseil des entreprises de services environnementaux  
MRC de l'Île-d'Orléans  
Université Laval, Centre de recherche sur les transports  
Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador  
Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches  
Association des centres locaux de développement du Québec  
Fédération Québécoise des municipalités  
Conseil régional de l'environnement – Capitale nationale  
CSN

#### Observateurs / Personnes-ressources

Léopold Gaudreau	MDDEP
Naomi Verdon	MDDEP-BCDD
Vincent Royer	MRI
Vincent Gagnon-Lefebvre	MDDEP
Luc Valiquette	MDEIE
Kouraichi Said Hassani	MDDEP-BCDD
Luc Vézina	MDDEP-BCDD
Martin Vachon	MDDEP-BCDD
Claude Audet-Robitaille	MRI
Yan Turgeon	Institut EDS, Université Laval
Karl Légère	MDDEP (observateur)
Alex Perreault	MRI (observateur)

Animateurs / Auxiliaires

Christian Boudreau / Pier Tremblay  
 Louis Demers / Julianne Bossé  
 Daniel Maltais / Marjorie Guillemette-Lavoie

**Montréal (22 avril 2012)**ParticipantsOrganisations

Jean Baril	Université Laval - Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement - Faculté de droit
Nancy Neamtan	Chantier de l'économie sociale
Danielle Lussier	Ville de Montréal
Jean-Guy Labbé	Desjardins
Valérie Becaert	École polytechnique de Montréal
André Pierre	CEDRIE – Université de Montréal Centre de développement de la recherche internationale en environnement
Annick Girard	Équiterre
Louis Ménard	Union des producteurs agricoles
Hélène Lauzon	Conseil patronal de l'environnement du Québec
Bernard Bigras	Ville de Longueuil
Érik Bouchard-Boulianne	Centre des syndicats du Québec
Pauline D'Amboise	Desjardins
Véronique Bisailon	Université de Sherbrooke
J.-François Desgroseilliers	École polytechnique de Montréal
Audrey Azoulay	Manufacturiers et Exportateurs du Québec
Renaud Ledoux	Coalition québécoise contre les ateliers de misère - Centre international de solidarité ouvrière
Pierre Baril	Ouranos
Mourad Kharoune	Association pour le développement et l'innovation en chimie au Québec
Denis Leclerc	Écotech – la Grappe des technologies propres
Solange Tremblay	Université du Québec à Montréal
Sophie Paradis	Ville de Longueuil
Yasmina Chicha	Coop Carbone

Observateurs / Personnes-ressources

Léopold Gaudreau	MDDEP-DGDD
Naomi Verdon	MDDEP-BCDD
Luc Vézina	MDDEP-BCDD
Martin Vachon	MDDEP-BCDD

Yan Turgeon	Institut EDS – Université Laval
Kouraichi Said Hassani	MDDEP-BCDD
Benoît St-Jean	MDEIE

Animateurs / Auxiliaires

Nicolas Dakey / Frédéric Mayer  
Jean-Claude Villiard / Maud Micheau  
Jacques Bourgault / Aline Salambéré  
Paul-André Comeau / Pier Tremblay

## ANNEXE 2 – QUESTIONS POSÉES AUX PARTICIPANTS

### Thème de l'économie verte

#### Questions

1. Quels sont les secteurs et les domaines d'action qui offrent les meilleures opportunités pour développer l'économie verte ?
2. Comment mieux intégrer les préoccupations sociales dans des mesures et actions économiques et environnementales d'économie verte, dont la lutte à la pauvreté ?
3. Quels types d'engagements les gouvernements pourraient prendre pour favoriser le développement de l'économie verte et quels sont les obstacles actuels aux investissements verts?
4. Comment l'économie verte peut-elle contribuer au développement durable ?

### Thème des cadres institutionnels du développement durable

#### Questions

1. Quels types de contributions les acteurs de la société civile, les entreprises privées et les municipalités peuvent-ils avoir respectivement dans le développement durable à l'échelle des États ?
2. Quelles sont les avenues qui doivent être privilégiées afin de renforcer le cadre institutionnel du développement durable sur le plan international ?
3. Quelles sont les avenues à privilégier pour renforcer le cadre institutionnel de développement durable à l'échelle des pays et des états fédérés (ex. : des provinces et régions)? Quelles expériences méritent d'être communiquées et partagées ?

## ANNEXE 3 – PROGRAMME DES CONSULTATIONS

1. 09h00-09h30 Accueil et inscription
2. 09h30-09h35 Mot de bienvenue et explications sur le déroulement de l'après-midi (Paul-André Comeau, directeur du Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et de mondialisation (LÉPPM) de l'ÉNAP) -5 min
3. 09h35-09h40 Présentation brève des participants (es) -5 min
4. 09h40-09h45 Informations générales sur la Conférence de Rio +20 (Paul-André Comeau) -5 min

### BLOC SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE VERTE

5. 09h45-10h15 Concept, définitions et quelques voies d'action gouvernementales et non gouvernementales qui concourent actuellement au développement de l'économie verte : exemples : conférencière - Naomi Verdon, Bureau de coordination du développement durable –MDDEP -30 min
6. 10h15-11h35 Ateliers de discussion à partir de questionnements ciblés : 3 ou 4 groupes de 7-9 personnes -1h20 min
- 11h35-11h45 Pause -10 min
7. 11h45-12h15 Discussion en plénière (tous) -30 min
- 12h15-13h15 Dîner offert sur place -60 min

### BLOC SUR LE CADRE INSTITUTIONNEL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

8. 13h15-13h45 Les cadres institutionnels internationaux, nationaux et régionaux de développement durable : conférencier - Yan Turgeon, Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société, Université Laval et rédacteur en chef de Objectif Terre -30 min
9. 13h45-15h05 Ateliers de discussion à partir de questionnements ciblés 2-4 groupes de 7-9 personnes -1h20 min
- 15h05-15h15 Pause -10 min
10. 15h15-15h45 Discussion en plénière (tous) -30 min
11. 15h45-15h50 Suites de la rencontre (Paul-André Comeau) -5 min
12. 15h50-16h00 Mot de clôture (L. Gaudreau, sous-ministre adjoint au développement durable au MDDEP) -10 min



Le Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation a été créé en 2004 par une entente de partenariat entre le Ministère des Relations internationales et l'ENAP. Le Laboratoire est un lieu de veille et d'analyse consacré à l'étude des effets de la mondialisation sur le rôle de l'État, et sur les politiques publiques au Québec, et ce sur les enjeux d'ordre culturel, économique, environnemental, de santé, d'éducation et de sécurité.

Direction : Paul-André Comeau

[paul-andre.comeau@enap.ca](mailto:paul-andre.comeau@enap.ca)

Pour plus d'information ou si vous avez des renseignements à nous transmettre, vous pouvez contacter :

Nadia Delisle, technicienne du Laboratoire  
Téléphone : (418) 641-3000 poste 6864  
[nadia.delisle@enap.ca](mailto:nadia.delisle@enap.ca) ou [leppm@enap.ca](mailto:leppm@enap.ca)

Les publications du Laboratoire peuvent être consultées sur le site Internet :

[www.leppm.enap.ca](http://www.leppm.enap.ca)